



**INSTITUT MEDITERRANEEN DE L'EAU**

**SYSTEME EURO MEDITERRANEEN**  
**D'INFORMATION SUR LES SAVOIR-FAIRE DANS LE**  
**DOMAINE DE L'EAU**



**ACCORD DE PARTENARIAT**

Entre

- **L'institut Méditerranéen de l'Eau (IME)**, représenté par son Président M. Mohammed BENBLIDIA, d'une part,

ET

- **Le Système Euro Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau (SEMIDE)** représenté par le Président de son Comité Directeur, M. Juan CANOVAS-CUENCA, d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

- Article 1 -

L'institut Méditerranéen de l'Eau est une organisation non gouvernementale (ONG) reconnue par les Nations Unies regroupant les opérateurs institutionnels, techniques et professionnels afin de développer la coopération trans-méditerranéenne entre tous les intervenants du domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'irrigation.

- Article 2 -

Le Système Euro Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau réunit les 27 Pays signataires des Accords de Barcelone (les 15 pays de l'Union Européenne et les 12 pays partenaires méditerranéens), avec l'appui de la Commission Européenne, pour mobiliser, labeliser et diffuser l'information utile pour optimiser la gestion locale de l'eau dans le bassin de la Méditerranée.

- Article 3 -

L'IME et le SEMIDE conviennent de collaborer en vue de l'amélioration de la collecte et de la diffusion des informations et de la documentation sur les projets de coopération trans-nationaux au sein de leurs partenariats respectifs.

En particulier :

➤ L'IME apportera son appui au SEMIDE à la création d'une rubrique sur le suivi des projets de coopération trans-nationaux dans le domaine de l'eau en Méditerranée.

L'IME établira un lien permanent sur son site Internet vers le site SEMIDE et favorisera la diffusion des informations des Pays Euro-Méditerranéens au sein de ses membres.

➤ Le SEMIDE assurera dans une rubrique spéciale la promotion des projets de coopération mis en évidence par l'IME et en assurera la diffusion au sein des pays membres.

Le SEMIDE établira un lien permanent sur son site internet vers le site de l'IME et favorisera la diffusion de ses informations.

Chaque action de collaboration fera l'objet d'une convention particulière détaillant les modalités de mise en œuvre.

**□ - Article 4 -**

Le présent accord de partenariat est conclu pour une période de quatre ans (2002-2005), reconductible au delà sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Les Présidents de l'IME et du Comité Directeur du SEMIDE seront invités comme observateurs aux réunions respectives des Comités Directeur et de Coordination du SEMIDE, aux réunions du Comité d'orientation et à l'Assemblée Générale de l'IME, ainsi qu'aux manifestations de commun intérêt qu'ils organiseront.

Fait à Marseille, le 30/06/2003

Le Président du Comité Directeur  
du SEMIDE

Juan CANOVAS-CUENCA

Le Président  
De l'IME

Mohammed BENBLIDIA

